



## Apprentissage anticipé à la conduite CS

# PREPARATION PERMIS B

### Public et prérequis

- Avoir 18 ans ou plus
- Avoir réussi le code (épreuve théorique générale ou ETG) ou détenir une catégorie de permis depuis 5 ans maximum
- Avoir suivi la formation pratique en auto-école  
Avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI)
- Avoir l'accord de votre assurance auto pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de la conduite supervisée. L'AFFI doit être transmise à votre assurance. Une extension de garantie peut être nécessaire.
- Participer à un rendez-vous de 2 heures minimum sous forme d'une séquence de conduite, avec un moniteur de l'auto-école et au moins un accompagnateur. Un guide sur la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur.

### Modalités pédagogiques

- Présentiel

### Encadrement

Deux enseignants de la conduite et de la sécurité routière diplômés et titulaires d'une autorisation d'enseigner

### L'accompagnateur doit :

Être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

### Les objectifs de la formation

La conduite supervisée permet :

- D'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser ;
- D'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire

### Contenu de la formation

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur.

Au cours de cette phase d'acquisition d'expérience de la conduite, l'élève doit :

- Autant que possible, conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques ;
- Respecter les limitations de vitesse mentionnées à l'article R. 413-5 du code de la route

### Durée de la formation

- La phase de conduite supervisée n'a pas de durée minimale obligatoire mais un parcours de 1000 km minimum doit être effectué
- Formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum)
- Un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur

## Accessibilité PSH

Un accompagnement personnalisé peut-être mis en place pour les personnes en situation de handicap.

Notre centre dispose de 2 référents handicap.

## Durée

20 heures

## Horaires

Du lundi au vendredi de :

8h30 à 12h

13h à 16h30

## Date et délai d'accès

Entrées et sorties permanentes

## Lieu

15 rue Gustave Eiffel 11110 Coursan

## Tarif

Tarif : nous consulter

*(Devis en fonction de l'estimation du parcours)*

## Financement

Formation non éligible au CPF

## CONTACT

 : 04-68-58-88-92

@ : [autoecole.iscap@gmail.com](mailto:autoecole.iscap@gmail.com)

 : [www.iscap.fr](http://www.iscap.fr)

## Méthode et moyens pédagogiques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

## Validation de la formation

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : satisfaire une évaluation de fin de formation

## Sanction de la formation

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.